



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

école nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées

Question écrite n° 76933

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de bien vouloir lui indiquer le nombre de personnes diplômées par l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble au cours des dix dernières années. Pour chacune de ces promotions, il souhaite connaître le nombre de femmes et d'hommes. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Texte de la réponse

Le nombre de personnes diplômées par l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble (ENSIMAG) au cours des dix dernières années est présenté sous forme de deux tableaux comportant une répartition par sexe.

Diplômés de 1995-1996 à 2004-2005
(étudiants + formation continue)

Ingénieurs :

ANNÉE de l'inscription	FEMMES	HOMMES	TOTAL
1995	10	121	131
1996	20	110	130
1997	23	126	149
1998	23	115	138
1999	28	125	153
2000	21	122	143
2001	18	119	137
2002	16	110	126
2003	23	117	140
2004	22	126	148

Total	204	1 191	1 395
-------	-----	-------	-------

Le pourcentage des femmes varie de 7,6 % en 1995 à 18 % en 1999, avec une progression régulière. Ce pourcentage fléchit ensuite jusqu'à 12,7 % en 2002 pour remonter à 14 % en 2004. De 1995 à 2004, le pourcentage moyen de femmes diplômées est de 14,6 %.

ANNÉE de l'inscription	FEMMES	HOMMES	TOTAL
1995	1	8	9
1996	0	7	7
1997	1	11	12
1998	1	13	14
1999	1	20	21
2000	2	19	21
2001	0	20	20
2002	2	10	12
2003	2	8	10
2004	1	10	11
Total	11	126	137

Concernant la spécialisation le pourcentage de femmes est de 8 %. Les variations d'une année sur l'autre sont peu significatives puisqu'elles sont calculées à partir d'un très petit nombre d'inscrits.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76933

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10082

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3418